



Communiqué du 14 juin 2018

Avec

- . un actionnariat familial stable depuis la création de l'entreprise en 1967,
- . une marque forte,
- . des produits leaders,
- . Plus de 1 300 personnes,
- . sept sites de production,

Tipiak a su développer une offre originale et qualitative sur ses deux secteurs :

secteur « froid » :

- . produits traiteurs pâtisseries,
- . plats cuisinés surgelés.

secteur « sec » :

- . épicerie,
- . panification.

Communiqué relatif à la rémunération différée du Président Directeur Général (articles L225-42-1 al.3 et R225-34-1 du Code de commerce)

Suite au renouvellement pour une durée de 6 ans du mandat d'administrateur de Monsieur Hubert GROUËS par l'Assemblée générale des actionnaires réunie ce jour,

Le Conseil d'administration, réuni à l'issue de l'Assemblée, a renouvelé le mandat de Président Directeur Général de Monsieur Hubert GROUËS pour la durée de son mandat d'administrateur sans pouvoir excéder la date d'atteinte de la limite d'âge statutaire.

Il est rappelé que le Président Directeur Général bénéficiait d'une indemnité de fin de mandat autorisée par le Conseil lors de sa réunion du 28 janvier 2009 et approuvée par les assemblées générales du 19 juin 2009 et du 14 juin 2012. Monsieur Hubert GROUËS a indiqué, lors de la réunion du Conseil d'administration du 16 mars 2018, sa décision de renoncer au bénéfice de cet engagement, cette renonciation prenant effet à l'issue de l'assemblée générale 2018 et sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale de l'ensemble de ses éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2017.

L'Assemblée Générale tenue ce jour a approuvé, dans sa huitième résolution à caractère ordinaire, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé à Monsieur Hubert GROUËS. Par conséquent, le Conseil a constaté que la renonciation à l'engagement d'indemnité de départ susvisé prenait effet le 14 juin 2018. Cet élément de rémunération du Président Directeur Général n'est pas reconduit.

NYSE Euronext Paris -
Compartiment C
ISIN FR0000066482
Reuters TIPK.PA
Bloomberg TPK FP

Contact Tipiak :
virginie.pain@tipiak.fr

www.tipiak.fr

Tipiak, tout est dans la recette